



Commune de CEYRAS

Conseil Municipal du 18 mars 2025 à 20h30

PROCES VERBAL

Date de la convocation : 06 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 12

Présents : Jean-Claude LACROIX - Daria PICARD - Céline AUSSILLOUS - Henri GRAVES - Christophe CAUMEL - Magali TENA - Hugues CERET - Sébastien ROMIGUIER - Julien BERMOND - Nancy BANEGAS

Excusés : Jean-Luc GABORIT (procuration donnée à Hugues CERET), Françoise POUS (procuration donnée à Magali TENA), Nadia DEHAESE - Claude LESTOCARD - Stéphanie BAUMES

Absents :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 février à 20h30.

Secrétaire de séance : Hugues CERET

DELIBERATIONS

N° délibération	Objet	Nombre de votant et sens du vote																																																																				
2025.03.18.01	<p>1. Vote du compte financier unique (CFU)</p> <p>Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ; Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ; Le compte financier unique de la commune de Ceyras pour le budget principal 2024 est clôturé avec les résultats détaillés ci-après</p>	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Approuvée																																																																				
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1																																																																				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N																																																																						
	<table border="1"><thead><tr><th></th><th></th><th></th><th>Investissement</th><th>Fonctionnement</th><th>Total cumulé</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="3">Recettes</td><td>Prévision budgétaire totale</td><td>A</td><td>482 664,29</td><td>885 568,96</td><td>1 368 253,25</td></tr><tr><td>Recettes réalisées (1)</td><td>B</td><td>429 975,67</td><td>959 175,24</td><td>1 389 150,91</td></tr><tr><td>Restes à réaliser</td><td>C</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td rowspan="3">Dépenses</td><td>Autorsation budgétaire totale</td><td>D</td><td>587 593,85</td><td>912 000,00</td><td>1 499 593,85</td></tr><tr><td>Dépenses réalisées (1)</td><td>E</td><td>320 274,46</td><td>793 256,39</td><td>1 113 532,85</td></tr><tr><td>Restes à réaliser</td><td>F</td><td>14 884,67</td><td>0,00</td><td>14 884,67</td></tr><tr><td>Différences entre les titres et les mandats</td><td>Solde des réalisations de l'exercice (+/-)</td><td>G = B - E</td><td>109 701,21</td><td>165 918,85</td><td>275 618,06</td></tr><tr><td>Résultats antérieurs reportés</td><td>Résultats antérieurs reportés (+/-)</td><td>H</td><td>26 488,56</td><td>26 411,04</td><td>121 897,60</td></tr><tr><td>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</td><td>Excédent /déficit</td><td>G + H</td><td>205 187,77</td><td>192 327,89</td><td>397 515,66</td></tr><tr><td>Différence entre les restes à réaliser</td><td>Restes à réaliser (+/-)</td><td>I = C - F</td><td>-14 884,67</td><td>0,00</td><td>-14 884,67</td></tr><tr><td>Résultat cumulé</td><td>Excédent /déficit</td><td>G + H + I</td><td>193 303,10</td><td>192 327,89</td><td>382 630,99</td></tr></tbody></table>				Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	Recettes	Prévision budgétaire totale	A	482 664,29	885 568,96	1 368 253,25	Recettes réalisées (1)	B	429 975,67	959 175,24	1 389 150,91	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	Dépenses	Autorsation budgétaire totale	D	587 593,85	912 000,00	1 499 593,85	Dépenses réalisées (1)	E	320 274,46	793 256,39	1 113 532,85	Restes à réaliser	F	14 884,67	0,00	14 884,67	Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	109 701,21	165 918,85	275 618,06	Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	26 488,56	26 411,04	121 897,60	Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	205 187,77	192 327,89	397 515,66	Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-14 884,67	0,00	-14 884,67	Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	193 303,10	192 327,89	382 630,99	
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé																																																																	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	482 664,29	885 568,96	1 368 253,25																																																																	
	Recettes réalisées (1)	B	429 975,67	959 175,24	1 389 150,91																																																																	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00																																																																	
Dépenses	Autorsation budgétaire totale	D	587 593,85	912 000,00	1 499 593,85																																																																	
	Dépenses réalisées (1)	E	320 274,46	793 256,39	1 113 532,85																																																																	
	Restes à réaliser	F	14 884,67	0,00	14 884,67																																																																	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	109 701,21	165 918,85	275 618,06																																																																	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	26 488,56	26 411,04	121 897,60																																																																	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	205 187,77	192 327,89	397 515,66																																																																	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-14 884,67	0,00	-14 884,67																																																																	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	193 303,10	192 327,89	382 630,99																																																																	
	<small>(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre</small>																																																																					
	L'Article L. 2121-14 du CGCT indique que le Maire ne peut prendre part au vote du CFU, Monsieur Jean-Claude LACROIX, Maire est sorti de la séance pour le vote, la Séance est alors présidée par Hugues CERET, Adjoint au Maire																																																																					

<p>2025.03.18.02</p>	<p align="center">2. Affectation de résultat</p> <p>Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître : - un excédent de fonctionnement de 192 327,89 € € Décide d'affecter le résultat de fonctionnement</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Résultat de fonctionnement</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">A Résultat de l'exercice</td> <td align="right">165 916,85 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</td> <td align="center">-</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">B Résultats antérieurs reportés</td> <td align="right">26 411,04 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">C Résultat à affecter</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">= A+B (hors restes à réaliser)</td> <td align="right">192 327,89 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D Solde d'exécution d'investissement</td> <td align="right">205 187,77 €</td> </tr> <tr> <td>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</td> <td align="right">-14 884,67 €</td> </tr> <tr> <td>Besoin de financement F</td> <td align="right">=D+E 0,00 €</td> </tr> <tr> <td>AFFECTATION = C</td> <td align="right">=G+H 192 327,89 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</td> <td align="right">150 000,00 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">G = au minimum, couverture du besoin de financement F</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</td> <td align="right">42 327,89 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">DEFICIT REPORTE D 002 (5)</td> <td align="right">0,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		Résultat de fonctionnement		A Résultat de l'exercice	165 916,85 €	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-	B Résultats antérieurs reportés	26 411,04 €	ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		C Résultat à affecter		= A+B (hors restes à réaliser)	192 327,89 €	(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous		D Solde d'exécution d'investissement	205 187,77 €	E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-14 884,67 €	Besoin de financement F	=D+E 0,00 €	AFFECTATION = C	=G+H 192 327,89 €	1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	150 000,00 €	G = au minimum, couverture du besoin de financement F		2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	42 327,89 €	DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €	<p>Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p align="center">Approuvée</p>
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE																																				
Résultat de fonctionnement																																				
A Résultat de l'exercice	165 916,85 €																																			
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-																																			
B Résultats antérieurs reportés	26 411,04 €																																			
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)																																				
C Résultat à affecter																																				
= A+B (hors restes à réaliser)	192 327,89 €																																			
(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous																																				
D Solde d'exécution d'investissement	205 187,77 €																																			
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-14 884,67 €																																			
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €																																			
AFFECTATION = C	=G+H 192 327,89 €																																			
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	150 000,00 €																																			
G = au minimum, couverture du besoin de financement F																																				
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	42 327,89 €																																			
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €																																			
<p>2025.03.18.03</p>	<p align="center">3. vote des taux d'imposition</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que par délibération DE 2024.03.28.04 du 28 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts. Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires).</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>DECIDE de fixer les taux d'imposition en 2025 à chacune des taxes directes locales comme suit :</p> <p style="padding-left: 40px;">Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB): 41,01 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNPB): 63,98 % Taxe d'habitation (T.H) : 13,90% Majoration taxe habitation secondaire (MTHS)°: 0 %</p>	<p>Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p align="center">Approuvée</p>																																		
<p>2025.03.18.04</p>	<p align="center">4. Vote des subventions aux associations</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">DENOMINATION</th> <th style="text-align: right;">Montants en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>APE</td> <td align="right">3000.00</td> </tr> <tr> <td>Les Randonneurs Ceyradais</td> <td align="right">300.00</td> </tr> <tr> <td>Le Patrimoine Ceyradais</td> <td align="right">900.00</td> </tr> <tr> <td>La chasse</td> <td align="right">800.00</td> </tr> <tr> <td>Ceyras Loisirs</td> <td align="right">2000.00</td> </tr> <tr> <td>Ceyras Music</td> <td align="right">1000.00</td> </tr> <tr> <td>Ceyras Tennis</td> <td align="right">1250.00</td> </tr> <tr> <td>Ceyras Music (sous réserve de l'organisation de la Fête de la musique)</td> <td align="right">700.00</td> </tr> <tr> <td>Objectifs image 34</td> <td align="right">400.00</td> </tr> <tr> <td>O'Ceyra'Koi</td> <td align="right">500.00</td> </tr> <tr> <td>Souvenir Français - Clermont l'Hérault</td> <td align="right">150.00</td> </tr> <tr> <td align="center">Total</td> <td align="right">11 000.00</td> </tr> </tbody> </table>	DENOMINATION	Montants en €	APE	3000.00	Les Randonneurs Ceyradais	300.00	Le Patrimoine Ceyradais	900.00	La chasse	800.00	Ceyras Loisirs	2000.00	Ceyras Music	1000.00	Ceyras Tennis	1250.00	Ceyras Music (sous réserve de l'organisation de la Fête de la musique)	700.00	Objectifs image 34	400.00	O'Ceyra'Koi	500.00	Souvenir Français - Clermont l'Hérault	150.00	Total	11 000.00	<p>Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p align="center">Approuvée</p>								
DENOMINATION	Montants en €																																			
APE	3000.00																																			
Les Randonneurs Ceyradais	300.00																																			
Le Patrimoine Ceyradais	900.00																																			
La chasse	800.00																																			
Ceyras Loisirs	2000.00																																			
Ceyras Music	1000.00																																			
Ceyras Tennis	1250.00																																			
Ceyras Music (sous réserve de l'organisation de la Fête de la musique)	700.00																																			
Objectifs image 34	400.00																																			
O'Ceyra'Koi	500.00																																			
Souvenir Français - Clermont l'Hérault	150.00																																			
Total	11 000.00																																			

2025.03.18.05

5. Vote du budget primitif 2025

Le budget primitif de la commune s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votes au titre du présent budget	435 115,33	244 812,23

+ + +

REPO	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	14 884,67	0,00
RTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 205 187,77

= = =

Total de la section d'investissement		450 000,00	450 000,00
--------------------------------------	--	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	912 000,00	885 588,96

+ + +

REPO	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
RTS	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 42 327,85

= = =

Total de la section de fonctionnement		930 086,00	930 086,00
---------------------------------------	--	------------	------------

TOTAL DU BUDGET		1 380 086,00	1 380 086,00
-----------------	--	--------------	--------------

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Approuvée

2025.03.18.06

6. Lancement d'un appel d'offre par le CDG sur le contrat statutaire

Les centres de gestion à souscrire des contrats d'assurance prévoyance pour le compte des collectivités locales afin de couvrir les charges financières découlant de leurs obligations statutaires

Le Maire rappelle

Depuis le 1^{er} janvier 2024 la collectivité est assurée contre les risques statutaires via un contrat souscrit, par l'intermédiaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34), auprès de l'assureur GENERALI VIE et du courtier gestionnaire WILLIS TOWER WATSON France (WTW).

CONSIDERANT que le contrat d'assurance des risques statutaires arrive à échéance le 31 décembre 2025

Le Maire expose :

- L'opportunité de confier au CDG 34 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence en vue du renouvellement du contrat à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le CDG 34 peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité ;
- Que l'adhésion au contrat d'assurance entraîne l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance aux contrats d'assurance proposée par le CDG 34.

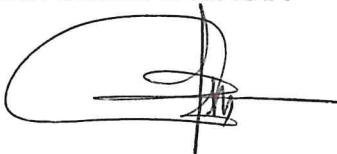
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Approuvée

<p>2025.03.18.07</p>	<p align="center">7. Motion de soutien aux correspondants locaux de Midi Libre</p> <p>De nombreux correspondants locaux de presse du journal quotidien MIDI LIBRE se sont manifestés depuis plusieurs semaines auprès des Maires du Département de l'Hérault.</p> <p>En effet, l'annonce brutale de la réduction de la rémunération des articles rédigés par les correspondants locaux à l'occasion d'une visioconférence va contribuer à fragiliser leur engagement risquera de nuire à la qualité et à la diversité de l'information locale.</p> <p>Le travail de ces femmes et de ces hommes mérite reconnaissance et juste valorisation, tant il est indispensable à la vitalité de nos villages et petites villes.</p> <p>A l'heure où l'information de proximité est plus que jamais nécessaire pour renforcer le lien social et la démocratie locale, il apparaît indispensable de pouvoir préserver des conditions de travail dignes pour ces acteurs de l'information, afin de garantir un journalisme de terrain de qualité, au service de tous.</p> <p>Conscient des difficultés que traverse la presse papier en général, celles-ci ne doivent pas avoir pour effet la prise de décisions unilatérales qui conduirait à altérer le réseau particulièrement riche et nécessaire des correspondants locaux dans nos territoires.</p> <p>En conséquence, nous exprimons notre vive inquiétude sur le devenir des correspondants locaux dans nos territoires.</p> <p>Nous vous invitons à reconsidérer cette mesure et d'engager un vrai dialogue entre la direction de Midi-Libre et les correspondants locaux du journal.</p> <p>En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil :</p> <p>D'APPROUVER la motion de soutien aux correspondants locaux du journal << Midi-Libre >>, DE DEMANDER à la Direction du journal de reconsidérer la mesure relative à la diminution de la rémunération des correspondants locaux et l'instauration d'un dialogue constructif, D'ACTER que cette motion sera transmise au directeur du journal.</p>	<p>Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Approuvée</p>
-----------------------------	---	---

Séance levée à 21h44

Le Maire,
 Jean-Claude LACROIX




Le secrétaire,
 Hugues CERET

